Prévention des difficultés

Anticiper les difficultés d'exploitation : une démarche de gestion responsable

RAMURE avocats

Anticiper les difficultés d'exploitation : une démarche de gestion responsable

Les exploitations conchylicoles sont actuellement confrontées à des tensions financières ou à des déséquilibres structurels, liés à des facteurs multiples :

- Aléas sanitaires (Débordement des eaux usées en 2023)
- Climatiques (Tempête Domingos en 2023)
- Mortalités récurrentes, notamment en 2024)
- Baisse d'activité,
- Désorganisation temporaire,
- Charge d'investissement,
- Transmission familiale,
- etc.

Ces crises impactent les bilans et les comptes de résultat et, concrètement, la trésorerie des exploitations, au risque de mettre celles-ci en péril.

Il existe aujourd'hui des **outils juridiques et amiables permettant d'anticiper ces difficultés**, de les gérer dans un cadre sécurisé, et d'éviter des conséquences irréversibles pour l'exploitation.

Des solutions encadrées et confidentielles

Selon la situation de l'entreprise, différents dispositifs peuvent être envisagés :

- **Mandat ad'hoc** : désignation d'un mandataire pour assister l'exploitant dans la recherche de solutions avec ses partenaires (banques, fournisseurs, administration), sans procédure judiciaire et dans la plus stricte confidentialité.
- **Conciliation** : intervention encadrée pour établir un accord amiable avec les créanciers, avant cessation des paiements.
- **Sauvegarde** : procédure judiciaire permettant de geler les dettes et de mettre en place un plan de réorganisation de l'exploitation.
- **Règlement amiable agricole** : mécanisme spécifique au secteur agricole, souple et adapté à la temporalité de l'activité conchylicole.

Ces dispositifs ont pour objectif de **préserver la continuité de l'exploitation, d'éviter les procédures contentieuses** et de favoriser un redressement dans de bonnes conditions.

Parmi les solutions couramment négociées :

- Gel des prêts pendant 18 à 24 mois
- Restructuration des crédits
- Prêt d'argent (« New Money »)
- Moratoires fiscaux, sociaux et des dettes fournisseurs
- …

Une connaissance fine des réalités conchylicoles

Le cabinet RAMURE AVOCATS, basé à Bordeaux, accompagne depuis plusieurs années les exploitants conchylicoles de la côte ouest, à tous les stades de leur activité.

Notre expérience couvre notamment :

- les **modes d'exploitation** : production, dégustation, négoce, groupements d'exploitation,
- les problématiques contractuelles : **contrats d'entraide**, contrats de pré-grossissement, conventions de mise à disposition, AOT, **AECM**,
- les enjeux fonciers et administratifs : **substitutions** de concessions, **codétention**, procédures de régularisation, autorisations d'occupation du domaine public,
- le **conseil fiscal et patrimonial** (impôt sur le revenu, plus-values, transmissions d'entreprise, droits de donation)
- et l'accompagnement des projets structurants : **transmissions familiales, acquisitions, cessions, créations ou restructurations d'exploitations**.

Les avocats du cabinet RAMURE interviennent **en lien étroit avec les autres conseils** de l'entreprise (comptables, notaires, CRC, banques, DDTM).

Une approche personnalisée et confidentielle

Chaque situation est particulière. Le cabinet RAMURE AVOCATS propose un accompagnement sur mesure, fondé sur l'écoute, la connaissance du secteur, et une approche rigoureuse des solutions juridiques, fiscales et économiques.

Des avocats aux côtés des exploitants

RAMURE avocats

À vos côtés, pour une agriculture humaine, responsable et dynamique

Aux côtés des exploitants

Notre cabinet est exclusivement dédié à l'accompagnement des agriculteurs (producteurs et éleveurs) et des acteurs du monde rural et maritime. Ce choix assumé reflète notre engagement profond pour un secteur qui incarne des valeurs essentielles et mérite une expertise ciblée. Ces valeurs sont aussi les nôtres :

Humains, parce que nous plaçons la relation de confiance et la compréhension des réalités de terrain au cœur de notre pratique. Nous accompagnons nos clients avec écoute, proximité et pédagogie, dans les moments clés de leur parcours professionnel et familial. Nous privilégions la réflexion en équipe, en y intégrant les autres conseils de nos clients (comptables, notaires, partenaires financiers).

Responsables, car nous privilégions des solutions simples, sécurisées, durables et adaptées à la réalité économique et sociale de chaque exploitation, avec le souci constant de la sécurité juridique et des enjeux environnementaux.

Dynamiques, parce que nous croyons en une agriculture en mouvement. Nous nous engageons aux côtés de nos clients dans leurs projets d'évolution, de transmission ou de diversification, avec réactivité, pragmatisme, modernité et créativité.

Alexandre ADRIAN

Alexandre ADRIAN, avocat associé

07.76.17.18.72 / alexandre.adrian@ramureavocats.fr

DOMAINES D'INTERVENTION

- Fiscalité agricole et patrimoniale
- Structuration des exploitations agricoles, viticoles et conchylicoles
- Transactions des exploitations (assets & shares)
- Transmissions familiales
- Optimisation de la fiscalité des exploitations, des revenus et du patrimoine des exploitants
- Private equity spécifique au secteur viticole

PARCOURS

Alexandre ADRIAN, avocat fiscaliste, rejoint le cabinet RAMURE en février 2024 en qualité d'associé et co-gérant. Spécialiste du secteur conchylicole dans lequel il intervient depuis 2009, il accompagne les ostréiculteurs et les mytiliculteurs dans tous les aspects de leur vie professionnelle. Il intervient régulièrement pour des opérateurs renommés du secteur.

Il débute sa carrière en 2005 au sein du cabinet JURICA où il reprend et développe, pendant plus de 13 ans, une clientèle agricole, ostréicole et mytilicole. Particulièrement investi aux côtés des professionnels, il contribue à l'évolution de la réglementation et devient l'un des rares experts des opérations sociétaires dans le secteur de la conchyliculture. Il s'installe à Bordeaux en 2018 puis rejoint le Département Fiscal de la Direction Régionale Aquitaine Atlantique du Cabinet Fidal. En tant qu'associé, il complète son expertise fiscale et douanière, plus particulièrement dans la filière viti-vinicole.

Qu'il s'agisse de missions ponctuelles ou d'un suivi régulier, il accompagne et conseille les entreprises agricoles, viticoles, ostréicoles et mytilicoles, majoritairement familiales, tout au long de la vie de l'exploitation (installation, reprises d'exploitations, fusions et acquisitions, gestion et optimisation fiscale, contrôle des structures, transmissions familiales, private equity).

Membre de l'Institut des Avocats Conseillers Fiscaux (IACF) et de l'Association Française de Droit Rural (AFDR), il est l'un des co-fondateurs du Cercle des Entrepreneurs Responsables de Nouvelle Aquitaine « 1PACTe ». Ce Cercle rassemble une quarantaine de dirigeants, dont plusieurs opérateurs influents du monde viticole et agricole, tous désireux de faire évoluer leur modèle d'affaires vers un modèle responsable, résilient, robuste.

Aurélie PERRAUD

Aurélie PERRAUD, avocate associée

06.79.64.60.72 / aurelie.perraud@ramureavocats.fr

DOMAINES D'INTERVENTION

Droit rural, de la vigne et du vin

Transactions viticoles, agricoles et conchylicoles

Structuration des exploitations agricoles, viticoles et conchylicoles

Droit des sociétés (fusion-acquisition, réorganisation de sociétés, gouvernance, relations intra-groupe)

PARCOURS

Issue du monde rural, Aurélie PERRAUD accompagne depuis plus de 15 ans les viticulteurs, ainsi que les agriculteurs et ostréiculteurs, sur toutes les problématiques liées au droit des sociétés et au droit rural.

Après avoir obtenu un DESS en droit viti-vinicole, Aurélie PERRAUD a rejoint le service juridique du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne. Elle a ensuite exercé pendant plus de 10 ans, au sein du département droit des sociétés de la Direction Régionale Aquitaine Atlantique du Cabinet FIDAL, principalement auprès d'une clientèle viticole, ostréicole et mytilicole, avant de rejoindre le Cabinet RAMURE en février 2024.

Son expertise couvre tous les aspects juridiques liés à l'acquisition, la gestion et la transmission des exploitations agricoles, viticoles et conchylicoles (ostréiculture et mytiliculture) : cessions et acquisitions foncières, opérations sociétaires (fusions & acquisitions, gouvernance, private equity, transmissions familiales), contrôle des structures, baux ruraux, réglementation SAFER....

Aurélie PERRAUD est membre de l'Association Française de Droit Rural (AFDR) et de l'Association Girondine des Juristes du Droit de la Vigne et du Vin.

Alexandre BIENVENU

Alexandre BIENVENU, avocat associé

06.72.19.08.12 / alexandre.bienvenu@ramureavocats.fr

DOMAINES D'INTERVENTION

Droit des entreprises en difficulté

Droit rural, de la vigne et du vin

Droit des affaires

Droit patrimonial de la famille

PARCOURS

Alexandre BIENVENU a débuté son parcours professionnel en qualité d'assistant de justice pendant deux ans auprès de la Cour d'appel de Bordeaux avant de rejoindre en 2012 un cabinet d'avocats bordelais spécialisé en droit des affaires. Il s'installe en 2017 en succédant à un confrère bordelais et développe son activité judiciaire auprès des entreprises de la filière agricole et viticole.

En 2020, il rejoint et s'associe avec Philippe QUERON, Françoise BIDALET.

Maître Alexandre BIENVENU intervient plus particulièrement dans le domaine du contentieux en droit des affaires, en droit des contrats et des sociétés, ainsi qu'en droit des entreprises en difficulté.

En droit rural, il intervient en contentieux pénal des douanes et des fraudes, en droit des baux ruraux et en droit des successions.

Docteur en droit, il est chargé de cours à l'Université de Bordeaux en droit des affaires et à Bordeaux Sciences Agro en droit rural.

Alexandre ADRIAN
alexandre.adrian@ramureavocats.fr

Aurélie PERRAUD
aurelie.perraud@ramureavocats.fr

Alexandre BIENVENU
alexandre.bienvenu@ramureavocats.fr

Avocats associés

RAMURE avocats

Ramure Avocats
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 248 064€
La Bourse Maritime, 1 place Lainé, 33000 Bordeaux
RCS 421266149 / TVA FR09421266149

Tél. : 05.56.79.35.91
www.ramureavocats.fr